



les fumeurs à l'hôpital

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 31 janvier 2007

Je vous ai envoyé un message aujourd'hui et j'ai omis de vous demander de me transmettre les coordonnées de Monsieur le Ministre de la Santé afin d'expédier un courrier lui signalant la non application de la loi non-fumeurs dans des lieux aussi concernés que les hôpitaux. Merci d'avance .

Réponse :

Profitez du **dialogue avec le ministre** en direct le 1er février à 18 heures